

MAIRIE DE
CUXAC CABARDES
11390PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2026

Séance du Conseil Municipal du quinze avril deux mille vingt-six, à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de CUXAC-CABARDES, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIFFE Paul, Maire.

Présents : GRIFFE Paul, BOUISSET Jean-Pierre, FARELLA Madeleine, FERRER Jean-Baptiste, MENNEBOO Françoise, CHEVRY Dominique, GIOVANNANGELI Marie-Laure, LEEUWIN Bernadette, RUIZ Marie, FRAISSE Philippe, RIVES Laurent, COMPEYRE Géraldine, MENNEBOO Stéphane et GARCIA Lionel.

Absente excusée : Nicole LERDUNG

Secrétaire de séance : Marie-Laure GIOVANNANGELI

Le Maire ouvre la séance à 20h.

1°) Désignation d'un secrétaire de séance : Marie-Laure GIOVANNANGELI

2°) Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 1^{er} avril 2026

3°) Approbation du compte financier unique 2025 du budget communal :

Monsieur le Maire donne la présidence à Monsieur Jean-Pierre BOUISSET, Premier Adjoint au Maire et quitte la séance. Celui-ci présente le compte financier unique, ainsi que le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte financier unique de l'exercice 2025 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		758 215.81	362 579.73	
Opérations de l'exercice	982 084.46	1 528 276.51	901 435.11	1 147 760.50
Totaux	982 084.46	2 286 492.32	1 264 014.84	1 147 760.50
Résultat de clôture		1 304 407.86	-116 254.37	
Reste à Réaliser			618 511.00	374 941.00

LIBELLE	ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	362 579.73	758 215.81
Opérations de l'exercice	1 883 519.57	2 676 037.01
Totaux	2 246 099.30	3 434 252.82
Résultat de clôture		1 188 153.52
Reste à Réaliser	-243 570.00	

- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

4°) Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget communal et intégration des résultats « excédents » du budget eau et assainissement suite à sa clôture au 31/12/2025.

Vote, à l'unanimité, de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 du budget communal (M57) et l'intégration des résultats « excédents » du budget eau et assainissement suite à la clôture au 31/12/2025.

5°) Transfert de l'excédent d'investissement du budget de l'eau et de l'assainissement à la Communauté de Communes de la Montagne Noire

Vu les délibérations du Conseil Communautaire du 30 juin 2025 approuvant le transfert de la compétence eau potable et le transfert de la compétence assainissement collectif des eaux usées à la Communauté de Communes de la Montagne Noire au 1^{er} janvier 2026.

Vu la clôture du budget M49 « Eau et Assainissement » au 31 décembre 2025 en raison du transfert de la compétence.

Vu le transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » à la Communauté de Communes de la Montagne Noire le 1^{er} janvier 2026.

Vu le compte financier unique 2025 du budget de l'eau et l'assainissement

Monsieur le Maire explique que l'excédent d'investissement 2025 est transféré à la Communauté de Communes de la Montagne Noire soit un montant de 133 194.41 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le transfert de l'excédent d'investissement 2025 du budget de l'eau et l'assainissement d'un montant de **133 194.41 euros** à la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

6°) Programme de travaux : Monsieur le Maire détaille les investissements prévus au budget communal 2026 ; poursuite des travaux de goudronnage et aménagements de la voirie, de l'aménagement de l'ancienne gendarmerie, travaux de rénovation et d'entretien des bâtiments communaux, construction de la salle d'activité à la Goutarende.

7°) Subventions aux associations :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer et verser une subvention aux associations pour une somme totale de 50 550 €.

Le conseil municipal décide également de soutenir les sportifs de haut niveau en participant aux frais de déplacement pour un montant de 250 € par an. Cette somme sera versée sur présentation des justificatifs de déplacement.

Le conseil décide d'abonder le Fond Unique Logement à hauteur de 1 000 € pour l'année 2026.

Le conseil décide de reconduire la subvention de 100 000 € à Habitat Audois dans le cadre de l'habitat inclusif.

8°) Vote des taxes 2026 :

Mr le Maire porte à la connaissance des conseillers l'état des bases notifiées pour 2026 et rappelle qu'il est de la compétence du Conseil Municipal de voter le taux des taxes. Il propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2025. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux des taxes comme indiqués ci-dessous :

- 51.69 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 70.93 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 18.51 % pour la taxe d'habitation
- 23.41 % pour la cotisation foncière des entreprises.

Accord du CM

9°) Vote du budget primitif 2026.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement s'équilibrent à **2 694 910.88 €** et en section d'investissement s'équilibrent à **2 388 763.41 €**

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et délibéré, à l'unanimité des membres présents **APPROUVE** le budget primitif du budget de la commune pour l'année 2026.

10 °) Désignation des représentants de la commune à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du changement de régime de fiscalité d'additionnelle à fiscalité professionnelle unique, une commission locale d'évaluation des charges transférées a été actée par le conseil de la Communauté de Communes de la Montagne Noire.

Il convient de désigner les membres pour représenter la commune à cette commission. Le Conseil Municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE** de désigner pour représenter la commune à la CLET : Membre titulaire : BOUISSET Jean-Pierre et Membre suppléant : RIVES Laurent.

11)° Gestion locative des gîtes – Autorisation d'occupation temporaire

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un appel à candidature a été fait par le biais d'annonces légales sur le journal de l'indépendant du 23 février 2026, sur le site de de la Mairie et par affichage en mairie.

Deux candidatures ont été reçues, il s'agit de la SARL WDJ et de Monsieur Lucky GERMAIN. Ces dossiers ont été examinées en commission, elle propose de retenir la SARL WDJ.

Il rappelle la délibération du 02 mars 2026 fixant le montant de la redevance annuelle 2026 à 7 000 € et la durée de la convention à 7 ans.

Monsieur le Maire demande au conseil de confier la gestion des gîtes de la Goutarende et du gîte d'étape à la SARL WDJ.

Le Conseil Municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE de confier la gestion des gîtes de Goutarende et du gîte d'étape à la SARL WDJ par convention d'autorisation d'occupation temporaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

12°) Constitution de la commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Le conseil municipal doit désigner six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, en nombre double, afin que le directeur des services fiscaux désigne les membres de cette commission. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. La commission est présidée par le maire.

Le Conseil Municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

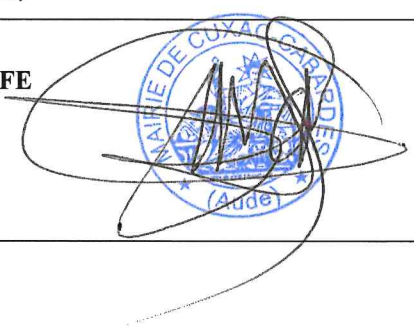
- **DRESSE** la liste ci-dessous :

1. RIVES Laurent
2. CAYLET Joseph
3. BARNAUD Paul
4. PICHERIC Jacques
5. MENNEBOO née BASCOUL Françoise
6. LAPEYRE Dominique
7. LEEUWIN Arnold
8. DASSONVILLE Evelyne
9. DEOLA Marc
10. DURET Marlyse
11. GONZALEZ, DA GRACA Maria
12. MAS Jean-François
13. BAUX née PICHARDO Régine
14. SALVAIRE née VAISSIERES Yvette
15. BECHET Clarisse
16. BERTOLOTTI Claude
17. BETELLE Jean-Claude
18. BONNAFOUX Christian
19. DELMAS Claude

- 20. LABUSSIÈRE Bertrand
- 21. BRESSON Damien
- 22. GOUIN née VERNOOIJ Petra
- 23. MARTINEZ Lilian
- 24. CAPSETA née FRADIER Michèle

13°) Questions diverses

Monsieur le Maire clôt la séance à 23h40

Le Président,	La Secrétaire de Séance
Le Maire, Paul GRIFFE 	La Conseillère Municipale, Marie-Laure GIOVANNANGELI 